

À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 30 juin 2020 à 13 h 15, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents en visioconférence, les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Nathalie Rochon	Piedmont
François Ghali	Wentworth-Nord
Nadine Brière	Sainte-Adèle
Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Joseph Dydzak	Estérel
Tim Watchorn	Morin-Heights
Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Claude Charbonneau	Saint-Adolphe-d'Howard
René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles

**Était absent :**

Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
-----------------	---------------

Assistait également à l'assemblée, Jackline Williams, directrice générale.

---

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

**NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

---

Monsieur le préfet constate que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

**CM 151-06-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec le retrait suivant :

5. Recommandation de la direction générale relativement au service de développement économique et territorial

ADOPTÉE

**CM 152-06-20 EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE POUR LE CONTRÔLE-QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF**

---

ATTENDU QUE la MRC procède à la construction d'un complexe sportif;

ATTENDU QUE l'aspect *contrôle de la qualité* du chantier est un volet essentiel dans la démarche de construction et qu'aucune ressource n'est désignée pour effectuer ce travail de façon quotidienne et soutenue;

ATTENDU QUE le profil de ce type de poste ainsi que les conditions salariales doivent être déterminées;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'EMBAUCHER une ressource interne afin d'effectuer, de façon quotidienne, le contrôle de la qualité sur le chantier de construction du complexe sportif;

DE MANDATER Jackline Williams, directrice générale à la MRC, à procéder au processus d'embauche de la ressource.

ADOPTÉE

La Municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été soumise par les citoyens.

**CM 153-06-20 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (13h25)**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

André Genest,  
Préfet

Jackline Williams,  
Directrice générale